

CATALOGUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Pour la prévention des risques professionnels

02/2026

UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES

Bienvenue dans notre catalogue AMETRA06, conçu spécialement pour répondre à vos besoins en matière de santé, de sécurité et de bien-être au sein de votre entreprise. Notre équipe pluridisciplinaire est fière de vous présenter une gamme complète de conseils, d'accompagnements et de sensibilisations pour répondre à vos besoins en prévention.

La santé au travail est un élément essentiel de la réussite de toute organisation. Des employés en bonne santé sont plus engagés, plus productifs et moins susceptibles de s'absenter pour des raisons médicales. C'est pourquoi notre équipe d'experts en santé au travail est déterminée à travailler en partenariat avec vous pour créer un environnement de travail sain et sûr, en favorisant une véritable culture de prévention.

Dans ce catalogue, vous trouverez une gamme de services et de programmes conçus pour répondre aux besoins uniques de votre entreprise, qu'elle soit grande ou petite, et ce, dans divers secteurs d'activité. Que vous cherchiez à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, à promouvoir le bien-être mental de vos employés, à prévenir les risques de désinsertion professionnelle ou à respecter les réglementations en vigueur, notre offre de services est adaptée pour vous.

Nous sommes convaincus que la santé et le bien-être de vos employés sont un investissement précieux, garantissant la motivation de vos salariés et la performance de votre entreprise. Parcourez notre catalogue pour découvrir comment nous pouvons vous aider à atteindre vos objectifs en matière de santé au travail, et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la personnalisation de nos services en fonction de vos besoins spécifiques.

Votre succès est notre priorité et nous sommes là pour vous soutenir à chaque étape de votre parcours de prévention !

Des experts à votre disposition

Toutes nos prestations sont réalisées par nos collaborateurs, tous experts dans leur domaine en santé au travail : médecins du travail, infirmier(e)s en santé au travail, ingénieur(e)s en prévention des risques, technicien(ne)s hygiène sécurité et environnement, assistant(e)s en santé au travail, ergonomes, psychologues du travail, assistant(e)s sociales, formatrices...

Des formats adaptés

L'AMETRA06 s'adapte à vos contraintes organisationnelles : selon la prestation choisie, nous pouvons la réaliser en présentiel sur votre site, dans nos locaux ou en distanciel par visioconférence.

Nos assistantes sont à votre disposition pour évaluer vos besoins, vous proposer le meilleur format et déterminer le planning.

Plus d'infos ?

Notre site Internet est à votre disposition : www.ametra06.org/

Retrouvez nos actualités, nos supports de prévention, les replays de nos webinaires, les plannings de nos sensibilisations et bien plus encore !



CATALOGUE DE L'OFFRE

PAR RISQUES PROFESSIONNELS

Surveillance de l'état de santé des salariés

- La visite d'embauche
- Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite de reprise après un arrêt de travail
- La visite de mi-carrière
- La visite de fin de carrière (suivi post-exposition)
- La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail
- La visite à la demande
- Le rendez-vous de liaison
- **FOR08** Salariés saisonniers : Action de formation et de prévention (AFP)

Culture de prévention

- **ACC01** Elaboration de la fiche d'entreprise
- **ACC02** Elaboration du DUERP pour les TPE/PME - Accompagnement
- **ATL01** Elaboration du DUERP et facteurs de pénibilité du C2P
- **ATL02** Référent prévention en entreprise - Initiation
- **CSE01** Conseil des acteurs de l'entreprise et participation aux réunions de CSE/CSST
- **FOR02** Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe - Initiation
- **FOR03** E-learning sur la prévention des risques - 13 modules thématiques

Maintien en emploi - Salariés Prévention de la désinsertion professionnelle PDP

- Nouveau**
- **ACC12** Prévention de la désinsertion professionnelle
 - La visite de reprise après un arrêt de travail
 - La visite de mi-carrière
 - La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail
 - Le rendez-vous de liaison
 - **SOC01** Accompagnement social des salariés
 - **PSY02** Entretien individuel avec un(e) psychologue

Maintien en entrepreneuriat - Dirigeants Prévention de la désinsertion professionnelle PDP

- Nouveau**
- **ACC13** Prévention de la désinsertion professionnelle
 - La visite de reprise après un arrêt de travail
 - La visite de mi-carrière
 - La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail
 - **SOC01** Accompagnement social des salariés
 - **IMD01** Offre spécifique sur mesure pour les travailleurs indépendants

Légende tarification

- Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)
- Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà
- Offre complémentaire sur devis ou tarif spécifique
- Offre spécifique travailleurs indépendants

[Consulter nos tarifs 2026 ICI](#)

PDP Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

CATALOGUE DE L'OFFRE

PAR RISQUES PROFESSIONNELS

Troubles musculosquelettiques (TMS) et organisation du travail

- **ACC03** Etude ergonomique - Accompagnement
- **FOR04** Troubles musculosquelettiques (TMS) - Sensibilisation
- **FOR05** Travail sur écran (TSE) - Sensibilisation

Bruit, éclairage et contraintes thermiques

- **ACC10** Bruit / Eclairage / Contraintes thermiques - Etudes et conseil

Risques psychosociaux (RPS) et QVCT

- **PSY01** Cellule de soutien psychologique d'urgence après la survenue d'un événement grave/traumatisant
- **PSY02** Entretien individuel avec un(e) psychologue
- **ACC09** Risques psychosociaux (RPS) - Evaluation et prévention
- **ACC11** Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) - Accompagnement
- Nouveau** • **FOR10** Gestion des conflits en entreprise - Sensibilisation
- **ATL04** Identifier et prévenir les risques psychosociaux (RPS)
- **ATL05** Intégrer les RPS dans le DUERP d'une PME
- **ATL06** Prévenir le stress et le burnout dans ses équipes quand on est manager
- **ATL07** Comment agir si un événement grave survient dans son entreprise
- Nouveau** • **ATL09** Prévention du Harcèlement et des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail
- Nouveau** • **ATL10** Gérer les conflits en entreprise

Addictions

- **FOR01** Conséquences des addictions en milieu professionnel - Sensibilisation
- **ATL08** Détecter les comportements à risque et aider les salariés en difficulté

Risques routiers

- **ACC04** Evaluation et prévention
- **FOR06** Risques routiers trajets et missions - Sensibilisation

Risques chimiques

- **ACC07** Accompagnement à l'évaluation et la prévention
- **FOR07** Sensibilisation
- **FOR09** Utilisation des diisocyanates - Formations réglementaires
- **ATL03** Evaluation des risques chimiques

Autres risques

- **Risques biologiques : ACC08** Evaluation et prévention
- **Rayonnements optiques et électromagnétiques : ACC05** Evaluation et prévention
- **Rayonnements ionisants artificiels et naturels (Radon) : ACC06** Evaluation et prévention

Légende tarification

- Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)
- Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà
- Offre complémentaire sur devis ou tarif spécifique
- Offre spécifique travailleurs indépendants

[Consulter nos tarifs 2026 ICI](#)

PDP Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

CATALOGUE DE L'OFFRE

PAR ACTIONS DE PRÉVENTION

Surveillance de l'état de santé des salariés

- La visite d'embauche
- Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur
-  ● La visite de reprise après un arrêt de travail
-  ● La visite de mi-carrière
- La visite de fin de carrière (suivi post-exposition)
-  ● La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail
-  ● La visite à la demande
-  ● Le rendez-vous de liaison

Actions d'urgence médico-psychologique

- **PSY01** Cellule de soutien psychologique d'urgence après la survenue d'un événement grave/traumatisant

Entretiens individuels des salariés

-  ● **PSY02** Entretien individuel avec un(e) psychologue
-  ● **SOC01** Accompagnement social des salariés

Accompagnements et conseils en prévention

- **ACC01** Elaboration de la fiche d'entreprise
- **ACC02** Elaboration du DUERP pour les TPE/PME - Accompagnement
- **CSE01** Conseil des acteurs de l'entreprise et participation aux réunions de CSE/CSST
- **ACC03** Etude ergonomique - Accompagnement
- **ACC04** Risques routiers - Evaluation et prévention
- **ACC05** Rayonnements optiques et électromagnétiques - Evaluation et prévention
- **ACC06** Rayonnements ionisants artificiels et naturels (Radon) - Evaluation et prévention
- **ACC07** Risques chimiques - Evaluation et prévention
- **ACC08** Risques biologiques - Evaluation et prévention
- **ACC09** Risques psychosociaux (RPS) - Evaluation et prévention
- **ACC10** Bruit / Eclairage / Contraintes thermiques - Etudes et conseil
- **ACC11** Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) - Accompagnement
-   ● **ACC12** Prévention de la désinsertion professionnelle - Salariés
-   ● **ACC13** Prévention de la désinsertion professionnelle - Dirigeants

Légende tarification

- Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)
- Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà
- Offre complémentaire sur devis ou tarif spécifique
- Offre spécifique travailleurs indépendants

 [Consulter nos tarifs 2026 ICI](#)

 Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

CATALOGUE DE L'OFFRE

PAR TYPE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Sensibilisations des salariés

- **FOR01** Conséquences des addictions en milieu professionnel - Sensibilisation
- **FOR02** Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe - Initiation
- **FOR03** E-learning sur la prévention des risques - 13 modules thématiques
- **FOR04** Troubles musculosquelettiques (TMS) - Sensibilisation
- **FOR05** Travail sur écran (TSE) - Sensibilisation
- **FOR06** Risques routiers trajets et missions - Sensibilisation
- **FOR07** Risques chimiques - Sensibilisation
- **FOR08** Salariés saisonniers : Action de formation et de prévention (AFP)
- **FOR09** Utilisation des diisocyanates - Formations réglementaires
- **FOR10** Gestion des conflits en entreprise - Sensibilisation

Nouveau

Ateliers employeurs, managers, référents, membres CSE

- **ATL01** Elaboration du DUERP et facteurs de pénibilité du C2P
- **ATL02** Référent prévention en entreprise - Initiation
- **ATL03** Evaluation des risques chimiques
- **ATL04** Identifier et prévenir les risques psychosociaux (RPS)
- **ATL05** Intégrer les RPS dans le DUERP d'une PME
- **ATL06** Prévenir le stress et le burnout dans ses équipes quand on est manager
- **ATL07** Comment agir si un événement grave survient dans son entreprise
- **ATL08** Addictions : détecter les comportements à risque et aider les salariés en difficulté
- **ATL09** Prévention du Harcèlement et des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail
- **ATL10** Gérer les conflits en entreprise

Nouveau

Nouveau

Offre spécifique à destination des travailleurs indépendants

- **IMD01** Offre spécifique sur mesure pour les travailleurs indépendants

Légende tarification

- Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)
- Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà

● Offre complémentaire sur devis ou tarif spécifique

● Offre spécifique travailleurs indépendants

[🔗 Consulter nos tarifs 2026 ICI](#)
 Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)



SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

Surveillance de l'état de santé des salariés

Contexte

De son embauche à la fin de sa carrière, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de son état de santé par son service de prévention et de santé au travail (SPST). Différentes visites et examens permettent d'assurer ce suivi tout au long de son parcours professionnel et de favoriser, ainsi, la prévention de la désinsertion professionnelle. Pour ce faire, le médecin du travail ou l'infirmière en santé au travail surveillent l'état de santé de chaque salarié dans le cadre d'une visite individuelle qui a lieu, en fonction des situations, avant ou après l'embauche. La visite est renouvelée à un rythme adapté à chaque cas.

Les visites obligatoires

[La visite d'embauche](#) 

[Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur](#) 

 [La visite de reprise après un arrêt de travail](#) 

 [La visite de mi-carrière](#) 

[La visite de fin de carrière \(suivi post-exposition\)](#) 

Les visites non-obligatoires

 [La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail](#) 

 [La visite à la demande](#) 

 [Le rendez-vous de liaison](#) 



Pour en savoir plus sur les visites médicales, cliquez sur les liens de cette page. Accédez également à la page dédiée de notre site web en scannant ce QR Code.



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

Variable suivant la nature de la visite



Réalisation

Visites individuelles



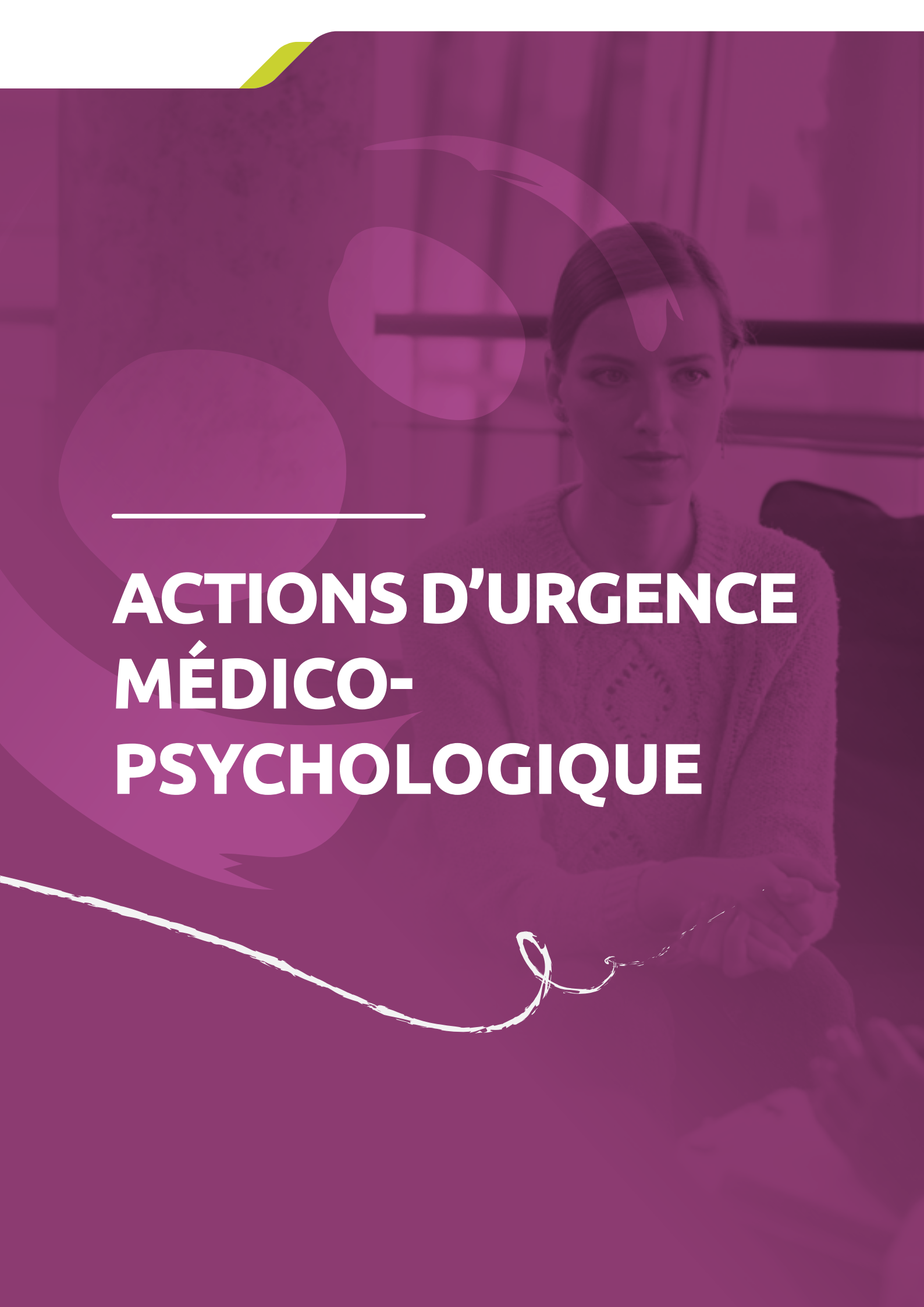
Publics concernés

Toutes entreprises

Rappel

L'organisation des visites incombe à l'employeur.

- Pour déclarer vos salariés et mettre à jour vos listes, utilisez l'espace adhérent.
- Pour prendre les rendez-vous médicaux, utilisez l'espace adhérent ou contactez votre centre médical.



--- **ACTIONS D'URGENCE MÉDICO- PSYCHOLOGIQUE**

ACTIONS D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

PSY01 – Cellule de soutien psychologique d'urgence après la survenue d'un événement grave/traumatisant

Contexte

On parle d'événement grave lorsqu'il est potentiellement traumatisant, physiquement ou psychologiquement, et qu'il se produit sur le lieu de travail de façon inhabituelle.

Par exemple : un décès brutal par accident ou maladie, un suicide ou une tentative de suicide, un accident grave ou mortel, une prise d'otage, un braquage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle... L'intervention de spécialistes externes à l'entreprise, suivant les situations, peut être parfois nécessaire.

Mode d'intervention

Nos experts de la cellule médico-psychologique sont formés spécifiquement à la gestion des événements graves traumatisants. Ils pourront :

- **Accompagner et conseiller** l'employeur dans la gestion et la prise en charge de l'événement
- **Prendre en charge psychologiquement** les victimes directes et/ou indirectes

Contacter la cellule :

04 92 90 95 18 (du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00)
psychologues@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

Variable



Lieu

À définir avec l'employeur et adapté à la situation



Délai d'intervention

Premier contact sous 24h ouvré à réception de la demande

Méthodes d'intervention possibles

- Débriefing
- Groupes de parole
- Entretiens individuels



ENTRETIENS INDIVIDUELS DES SALARIÉS





PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

ENTRETIENS INDIVIDUELS DES SALARIÉS

PSY02 – Entretien individuel avec un(e) psychologue



L'accompagnement

La méthode utilisée est celle de l'entretien individuel en face à face. Le/la psychologue du travail offre au salarié un cadre bienveillant d'écoute et de neutralité afin de faciliter la libération de la parole.

Il s'agit d'un accompagnement ponctuel ou de courte durée centré sur la sphère professionnelle.

Les entretiens se réalisent dans nos centres médicaux. Ces consultations se font toujours dans le respect de la déontologie et du secret professionnel.

Objectifs

- **Écouter** le salarié. L'entretien individuel avec le/la psychologue du travail est un espace d'expression et d'écoute qui est proposé au salarié pour aborder une situation problématique rencontrée dans le domaine professionnel. Un suivi individuel de courte durée (3 entretiens maximum) peut être mis en place
- **Informier et transmettre** au médecin du travail des éléments complémentaires d'appréciation dans le cadre du suivi salarié.
- **Conseiller** le salarié de manière adaptée et circonstanciée et proposer, si besoin, des orientations spécifiques

Comment en bénéficier ?

Les entretiens individuels sont réalisés par nos psychologues du travail sur orientation du médecin du travail et avec l'accord du salarié.



Pour plus d'information, **contacter votre centre médical.**

Retrouvez toutes nos coordonnées sur : <https://www.ametra06.org/Contact>



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

1h



Lieu

Dans nos centres médicaux



Publics concernés

Salariés volontaires

ENTRETIENS INDIVIDUELS DES SALARIÉS

SOC01 – Accompagnement social des salariés

L'accompagnement

L'entretien individuel du salarié peut se réaliser en présentiel ou par téléphone, en assurant une confidentialité dans le respect de la déontologie et du secret professionnel. L'assistante sociale offre au salarié un cadre d'intervention bienveillant, de non-jugement et d'écoute empathique afin de créer une relation d'aide.

L'assistante sociale établit un diagnostic de la situation. Elle propose des solutions et des actions à mettre en œuvre (possibilités de formation, bilan de compétence, essai encadré, déclaration RQTH) et oriente vers les services compétents.

L'accompagnement social est adapté à chaque salarié rencontré, en fonction de son parcours et de ses besoins.

Objectifs

- **Informar, conseiller et soutenir** le salarié en prise à des difficultés affectant sa vie professionnelle
- **Maintenir** le salarié en emploi
- **Faire le lien** avec l'employeur si le salarié est concerné par un risque de désinsertion professionnelle, tout en garantissant la confidentialité des échanges

Comment en bénéficier ?

Les entretiens individuels avec l'assistante sociale se font sur orientation du médecin du travail et avec l'accord du salarié.



Pour plus d'information, contacter votre centre médical.

Retrouvez toutes nos coordonnées sur :

<https://www.ametra06.org/Contact>

**Ou contacter notre Cellule Maintien En Emploi Et
Entrepreneuriat (M4E) :**

04 92 00 23 80

m4e@ametra06.org

**Coût**

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)

**Durée**

1h

**Lieu**

Dans nos centres médicaux

**Publics concernés**

Salariés volontaires

Exemples d'interventions possibles

Afin de prévenir la désinsertion professionnelle, le salarié peut bénéficier de l'intervention d'une assistante sociale :

- S'il a besoin d'être aidé dans les démarches de la prévention de la désinsertion professionnelle auprès des organismes concernés
- S'il rencontre des difficultés dans certains domaines de sa vie
- S'il a besoin d'être informé et orienté vers des services sociaux spécialisés
- S'il a des besoins concrets pour compléter des documents et dossiers administratifs

**ACCOMPAGEMENTS
ET CONSEILS
EN PRÉVENTION**

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC01 – Élaboration de la fiche d'entreprise



Contexte

La fiche d'entreprise ou FE est un document réglementaire que l'AMETRA06 rédige pour tous ses adhérents. Elle contient le repérage des différents facteurs de risques professionnels présents, les mesures de prévention mises en place, ainsi que les préconisations de l'AMETRA06 pour limiter les accidents du travail, les maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail dans l'entreprise.

La FE est tenue à disposition de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et du médecin inspecteur du travail. Elle est présentée au Comité Social et Économique (CSE) en même temps que le bilan annuel. Elle peut être consultée par les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et par ceux des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail (CARSAT par exemple). L'AMETRA06 en conserve un exemplaire et elle est mise à disposition sur l'espace adhérent de chaque entreprise.



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

Variable



Réalisation

Avec l'entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Objectifs

- **Repérer les risques dans l'entreprise**
- **Conseiller** sur les mesures de prévention les plus efficaces
- **Accompagner** l'employeur pour alimenter le DUERP, document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions

Prérequis

Aucun



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org

Exemples d'interventions possibles

- Visite de l'entreprise par nos conseillers et techniciens en prévention
- Accompagnement en distanciel sur demande

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC02 – Accompagnement à l'élaboration du DUERP pour les TPE/PME



monDUERP.fr

Contexte

Depuis 2001, la réglementation (art. R. 4121-1 du Code du travail) impose aux employeurs (à partir de 1 salarié) de rédiger et de mettre à jour régulièrement un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Celui-ci retranscrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels et les moyens de prévention pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de leur travail. La planification des actions de prévention fait l'objet d'une liste d'actions.

Objectifs

- **Accompagner** le chef d'entreprise dans la réalisation ou la mise à jour de son DUERP et de son plan d'actions de prévention
- **Identifier et évaluer** les risques et les mesures de prévention existantes
- **Conseiller** l'employeur pour la mise en place des bonnes pratiques de prévention dans son secteur professionnel

Outils

- L'AMETRA06 propose pour la réalisation et la mise à jour du DUERP, en toute autonomie, la plateforme dédiée "monduerp.fr"
- L'accompagnement peut se faire également suivant l'outil de votre choix

Prérequis

Aucun

**Informations** : 04 92 90 95 15**Inscription** : monduerp@ametra06.org**Coût**

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)

**Durée**

Minimum : 1h30

**Lieu**

En entreprise / À distance

**Publics concernés**

TPE et PME selon le secteur d'activité

Déroulement de l'intervention

- Contact préalable pour cadrer le besoin
- Accompagnement sur le terrain ou en distanciel par nos préventeurs
- Élaboration de la fiche d'entreprise
- Téléchargement du DUERP et de son plan d'actions

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

CSE01 – Conseil des acteurs de l'entreprise et participation aux réunions de CSE/CSSCT relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail

A quelle fréquence se tiennent ces réunions ?

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés, la mise en place d'un CSE est obligatoire. La fréquence des réunions portant sur la santé et la sécurité n'est alors pas définie.

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, au moins 4 réunions par an portent en tout ou en partie sur les attributions du comité social et économique (CSE) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

D'autres réunions peuvent être organisées dans des cas spécifiques, notamment :

- A la suite d'un accident ayant entraîné des conséquences graves
- En cas d'événement grave lié à l'activité de l'entreprise ayant porté atteinte à la santé publique ou à l'environnement
- A la demande motivée de deux des membres représentants du personnel, sur les sujets relevant de la santé, de la sécurité ou des conditions de travail

Rôles spécifiques du médecin du travail et de son équipe

- **Informier et conseiller** les représentants des travailleurs sur les questions touchant aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité
- **Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration** des conditions de travail dans l'entreprise
- **Rendre compte de la situation générale** de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dans le respect du secret médical

Prérequis

Il est fortement recommandé que **l'entreprise informe le secrétariat du médecin du travail le plus tôt possible** des dates prévues pour les réunions du CSE pour l'année à venir. Cette anticipation permet d'assurer la disponibilité du médecin ou d'un membre de son équipe pour les séances auxquelles sa présence ou son expertise pourraient être nécessaires, notamment sur des sujets liés à la santé et à la sécurité des salariés.

 **Informations** : contacter votre secrétariat médical [ICI](#)



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

Variable



Lieu

En entreprise / en distanciel



Publics concernés

Toutes les entreprises ayant un CSE ou une CSSCT

Focus : la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Cette commission est mise en place de manière obligatoire dans les entreprises d'au moins 300 salariés, ainsi que dans certains cas spécifiques (notamment pour les installations nucléaires, sites SEVESO, etc.). La CSSCT se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à l'expertise.

Dans ce cas, le médecin du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire assiste aux réunions de la CSSCT.

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC03 – Accompagnement et étude ergonomique



Contexte

Face à une intensification du travail, à l'évolution des pratiques, ou encore à l'allongement des carrières, les entreprises doivent s'adapter pour concilier santé des salariés et performance du système de travail.

L'ergonomie vise à adapter les situations de travail à l'Homme en tenant compte des contraintes (physiques, organisationnelles, mentales et environnementales) et des exigences de production/ service.

Cette démarche de prévention des risques professionnels permet d'agir en amont et notamment sur l'organisation du travail.

Solliciter une étude ergonomique permet d'obtenir un diagnostic des situations de travail concernées : celui-ci s'appuiera sur l'analyse de l'activité réelle en mettant en évidence le décalage entre les exigences des métiers, les contraintes rencontrées et les ressources à disposition des salariés pour réaliser le travail attendu. A la suite de ce diagnostic, nos experts pourront conseiller l'entreprise en lui proposant des solutions pragmatiques et en élaborant un plan d'actions réaliste.

Objectifs

- **Évaluer les facteurs de risques** (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels) contribuant à l'apparition des troubles musculosquelettiques (TMS) à l'origine de 4 maladies professionnelles reconnues sur 5
- **Contribuer au maintien dans l'emploi des salariés en adaptant leur poste de travail à leur handicap ou état de santé**
- **Mettre en œuvre des actions de prévention**
- **Améliorer les conditions de travail**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15

Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

1 à 3 jours



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Conception et transformation de situations de travail, notamment dans le cadre d'un déménagement ou réimplantation de locaux, de l'acquisition de nouveaux équipements, du travail sur écran...
- Prévention des risques professionnels : TMS, RPS, chutes, risques machines...
- Maintien en emploi / Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Modification de procédés, process ou organisation du travail
- Mise en place de nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, desksharing...)

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC04 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques routiers

Contexte

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, à l'origine de plus de 30 % des accidents mortels du travail (source CNAM/MSA 2022). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

Objectifs

- **Évaluer les risques routiers dans l'entreprise**
- **Mettre en place un plan d'actions de prévention adapté**
- **Améliorer les conditions de travail**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- **Réaliser un état des lieux des déplacements et analyser les déplacements** (planification, organisation)
- **Accompagner à l'évaluation des risques routiers dans le DUERP** avec l'outil : <https://www.risqueroutierpros.fr/>
- **Conseiller l'employeur sur les mesures de prévention concernant les déplacements, les véhicules, la communication et les compétences des salariés**

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC05 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des rayonnements optiques et électromagnétiques

Contexte

Les champs électromagnétiques (CEM) peuvent être présents dans le milieu professionnel. On les retrouve entre autres à proximité des câbles électriques, transformateurs, appareils de soudure, tableaux électriques d'atelier, fours électriques, systèmes de télécommunications, radios, téléphones, bornes Wi-Fi, fours micro-ondes, aimants, électroaimants, IRM...

Par ailleurs, différents rayonnements optiques artificiels (ROA) peuvent être présents sur les lieux de travail : lasers, lampes ultraviolet, infrarouge, LED...

Selon le type d'équipement ou de source à l'origine des CEM et des ROA, une évaluation des risques est nécessaire et permet de s'assurer du respect des valeurs limites d'exposition (VLE) et des valeurs déclenchant l'action (VA).

Objectifs

- **Identifier** les équipements ou les sources émettrices de CEM ou ROA
- **Connaître** leurs effets et **évaluer** les risques
- **Mettre en œuvre** des moyens de prévention adaptés

Prérequis

Aucun



Informations : 04 92 90 95 15

Demande : prevention@ametra06.org

Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise / À distance



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Audit de l'entreprise et inventaire des CEM ou ROA
- Accompagnement à l'outil CATRAYON (INRS) pour l'évaluation des ROA
- Accompagnement à l'outil OSERAY (INRS) pour l'évaluation des CEM
- Conseils et avis sur les mesures de contrôles réalisées par un organisme accrédité

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC06 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des rayonnements ionisants artificiels et naturels (Radon)



Contexte

Les rayonnements ionisants issus de la radioactivité peuvent provenir de substances radioactives naturelles ou bien de substances ou de procédés artificiels.

Parmi les rayonnements naturels, le radon est un gaz, incolore et inodore présent naturellement dans le sous-sol qui se propage en continu dans les bâtiments en contact avec le sol. Il représente la deuxième cause de cancer du poumon en France.

On retrouve des rayonnements artificiels dans différents secteurs :

- Les secteurs médicaux et vétérinaires (radiodiagnostic, médecine nucléaire, radiothérapie...)
- L'industrie nucléaire
- Les secteurs industriels (contrôle par radiographie de soudure, jauges et traceurs, stérilisation par irradiation, conservation des aliments, chimie sous rayonnement, détection de masses métalliques dans les aéroports...)
- Le transport de matières radioactives
- Certains laboratoires de recherche et d'analyse

Objectifs

- **Identifier** les équipements ou les sources émettrices de rayonnements ionisants
- **Connaître** leurs effets et **évaluer** les risques
- **Mettre en œuvre** des moyens de prévention adaptés

Prérequis

Aucun



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- État des lieux des équipements ou sources de rayonnement ionisant
- Accompagnement à la mesure de l'exposition au radon
- Conseils et avis sur les moyens de prévention permettant de limiter l'exposition



Informations : 04 92 90 95 15

Demande : prevention@ametra06.org

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC07 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques chimiques

Contexte

Omniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques passent parfois encore inaperçus : colles, résines, fluides, diluants, dégraissants, colorants, peintures, etc. mais sont présents dans tous les secteurs d'activité. Ils peuvent générer des effets graves et immédiats sur la santé (intoxication aigüe, asphyxie) et/ou des effets différés comme les cancers et certaines maladies chroniques. Notre cellule d'experts toxicologues et chimistes accompagne les entreprises sur l'ensemble de la démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques.

Objectifs

- Repérer les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux
- Connaître leurs effets et évaluer les risques
- Mettre en œuvre des moyens de prévention adaptés

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Mesures et conseil en ventilation
- Aide à la réalisation de l'inventaire des produits chimiques avec le logiciel Quarks safety
- Aide à la réalisation de l'évaluation des risques chimiques avec le logiciel SEIRICH
- Mesures des expositions des salariés par prélèvements atmosphériques, surfaciques et biosurveillance
- Évaluation des poly-expositions
- Conseil en substitution
- Conseil en protection collective et individuelle

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC08 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques biologiques

Contexte

Les agents biologiques (bactéries, champignons, virus...) peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme : infections, intoxications, allergies, voire cancers.

Le risque biologique concerne de multiples activités : les métiers de la santé, les services à la personne, les abattoirs, les services vétérinaires, le secteur tertiaire, les milieux humides, les métiers de l'environnement...

L'évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du « réservoir » d'agents biologiques jusqu'au travailleur exposé. La prévention des risques consiste à rompre cette chaîne le plus en amont possible.

Objectifs

- **Repérer les agents biologiques présents potentiellement sur le lieu de travail**
- **Connaître leurs effets et évaluer les risques**
- **Mettre en œuvre des moyens de prévention adaptés**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise / À distance



Publics concernés

Toutes entreprises selon le secteur d'activité

Exemples d'interventions possibles

- Audit des agents biologiques en présence avec les bases BAOBAB et EFICATT (INRS)
- Aide à l'évaluation des risques biologiques en retraçant la chaîne de contamination
- Conseil sur les solutions de prévention

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC09 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux.

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir avant qu'ils apparaissent.

Objectifs

- **Accompagner et conseiller l'employeur dans sa démarche**
- **Évaluer les RPS dans l'entreprise**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Évaluation des risques psychosociaux avec les outils adaptés : l'outil « Faire le point » de l'INRS pour les petites entreprises, « RPS-DU » de l'INRS...
- Accompagnement à la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS et conseils méthodologiques en fonction du type d'entreprise : réalisation d'entretiens, questionnaires...
- Propositions de pistes d'améliorations d'ordres organisationnel et collectif pour l'élaboration d'un plan d'actions de prévention.

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC10 – Études et conseil « bruit / éclairage / contrainte thermique »

Contexte

Le confort acoustique et thermique, ainsi qu'un bon éclairage participent à l'amélioration des conditions de travail. L'AMETRA06 accompagne l'entreprise dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention la plus appropriée à ces enjeux : réglementation, normes applicables et méthodes de mesures appropriées. L'analyse et l'interprétation des résultats sont réalisées par nos ingénieurs et techniciens avec la participation du médecin du travail. A l'issue de l'évaluation, un travail complémentaire est réalisé pour identifier les solutions concrètes adaptées à votre secteur d'activité.

Objectifs

- **Évaluer l'environnement de travail et le ressenti des salariés : bruit, ambiance lumineuse, ambiance thermique**
- **Mettre en œuvre des actions de prévention**
- **Améliorer les conditions de travail**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Évaluation du confort acoustique dans les open-space selon la norme NF ISO 22955
- Évaluation de l'exposition au bruit selon la norme ISO 9612
- Cartographie de l'éclairement et du confort visuel aux postes de travail selon la norme NF EN 12464
- Évaluation et conseil en ventilation selon les recommandations du guide "Principes généraux de ventilation" ED 695 de l'INRS

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC11 – Accompagnement à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Contexte

L'AMETRA06 a développé une approche de proximité, adaptable en fonction des besoins de l'entreprise, pour accompagner ses adhérents dans leur démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Le but est de favoriser le sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement et qui englobe : l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué. Cette démarche s'intègre dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 sur la QVCT.

Objectifs

- **Accompagner l'entreprise** adhérente dans la mise en place d'une démarche QVCT qui lui est propre, adaptée et durable
- **Aider au suivi** du plan d'action QVCT

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Offre complémentaire sur devis



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Une démarche proposée en 5 étapes

- Création d'un comité de pilotage (COPIL)
- Elaboration d'un état des lieux
- Rédaction des documents et livrables
- Lancement des espaces de discussion (EDD)
- Elaboration et suivi du plan d'action

Nouveau**PDP**PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC12 – Prévention de la désinsertion professionnelle SALARIÉS

CELLULE DE MAINTIEN EN EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT (M4E)

Contexte

La PDP vise à prévenir la rupture emploi-santé lorsque la santé physique ou mentale d'un salarié impacte sa capacité à occuper son emploi.

Principes fondamentaux

- L'accompagnement repose sur le **consentement éclairé du salarié** : l'accord signé est indispensable pour l'étude/partage en cellule
- Le salarié est **acteur de son maintien** : la démarche se construit avec lui, selon son projet (poste, reclassement, reconversion)

Missions principales

- **Prise en charge individualisée** des situations signalées par nos équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, assistantes sociales, ergonomes, psychologues...)
- **Coordination d'actions** de maintien en emploi avec les partenaires (CPAM, CARSAT, Cap emploi, MDA, etc.)
- Appui social, psychologique et ergonomique
- **Participation à des actions de prévention collective** (information, sensibilisation)

Modalité d'accès

Le médecin du travail et son équipe, le salarié, l'employeur, les IRP, les partenaires du maintien en emploi.

Contacter la cellule :



04 92 00 23 80

m4e@ametra06.org

Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

Variable



Lieu

Dans nos centres médicaux, en entreprise



Publics concernés

Salariés volontaires en poste ou en arrêt de travail et dans la santé compromet (ou risque de compromettre) le maintien dans l'emploi

Exemples d'outils et de leviers mobilisables

- **Analyse / évaluation** : entretiens (dont visite de pré reprise), études de poste / études ergonomiques, essais encadrés.
- **Maintien au poste / dans l'emploi (reclassement interne)** : aménagements (technique / organisation / temps), recherche de financements ; participation aux rendez-vous de liaison.
- **Maintien en emploi (reclassement externe / reconversion)** : Conseil en Évolution Professionnelle, bilan de compétences, Projet de Transition Professionnelle.
- **Compensation et handicap** : pension d'invalidité, rente AT/MIP, Allocation aux Adultes Handicapés, retraite, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La cellule M4E s'engage dans des actions collectives pour sensibiliser les employeurs, les salariés et leurs représentants. Ses actions s'intègrent dans une stratégie régionale (PRST, PRITH-PACA, CPOM, Charte régionale maintien en emploi PACA, SISTE PACA) avec les autres acteurs du maintien en emploi.

Nouveau

PDP

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC13 – Prévention de la désinsertion professionnelle DIRIGEANTS

CELLULE DE MAINTIEN EN EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT (M4E)

Contexte

La santé physique et mentale du dirigeant impacte directement la décision et la pérennité de l'entreprise ; en cas de signaux forts, l'objectif est d'agir vite pour sécuriser l'activité.

Dirigeants : ne restez pas seuls face aux difficultés. La cellule M4E est là pour vous écouter, vous accompagner et vous aider à mobiliser des solutions adaptées, en toute confidentialité.

Principes fondamentaux

- **Confidentialité** des échanges
- **Une intervention rapide et graduée** pour maintenir une activité compatible avec l'état de santé
- **Écoute et accompagnement adapté**, avec mobilisation des ressources/dispositifs selon la situation

Missions principales

- Accueillir, écouter et repérer les besoins du dirigeant
- Mobiliser, selon la situation, notre **équipe pluridisciplinaire**: assistantes sociales, psychologues, ergonomes/préventeurs, infirmier-ères et médecins du travail.
- **Informier et orienter** vers les dispositifs mobilisables et les partenaires adaptés

Contactez la cellule :



04 92 00 23 80



m4e@ametra06.org



Coût

- **Dirigeants des entreprises adhérentes (employeurs non-salariés déclarés) :** accès aux services du SPSTI au titre du Code du travail (art. L.4621-4)
- **Entrepreneurs des Alpes-Maritimes :** possibilité d'accompagnement social dans le cadre d'une action de mécénat
- **Les travailleurs indépendants** peuvent s'affilier à l'AMETRA06 et bénéficier de prestations personnalisées, adaptées à leur situation (voir offre spécifique)



Durée

Variable



Publics concernés

Dirigeants, directeurs, commerçants, indépendants, professions libérales, artisans.

Nos partenaires

Acteurs du maintien et de la PDP : **CPAM, CARSAT, Cap emploi, MDA, etc.**

CAIRE06, réseau de soutien aux entrepreneurs atteints de cancer ou de maladies chroniques évolutives.

ENTRE-HEAD, association de dirigeants d'entreprise en activité/en retraite, de coachs et consultants spécialisés et de thérapeutes, qui désirent offrir un peu de leur temps pour venir en aide à un chef d'entreprise.

Centre Antoine Lacassagne, et **Institut Mozart**, spécialisés dans la prise en charge du cancer.

Portail de la prévention des entreprises, collectif de 12 associations des Alpes-Maritimes qui écoute et oriente les chefs d'entreprise en difficulté vers les bons relais pour des problématiques de santé, juridiques, économiques/financières.

AMAROK et APESA, réseaux dédiés à la prévention des risques psychosociaux et la santé mentale des dirigeants.

The background image shows a group of people in a meeting, looking at a screen. The image is heavily filtered with an orange color. Overlaid on the image are several abstract shapes: a large yellow circle on the left, a yellow oval in the center, and a yellow curved shape on the right. A white horizontal line is positioned above the text. A white, hand-drawn style line curves across the bottom of the page.

SENSIBILISATIONS DES SALARIÉS

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR01 – Sensibilisation des salariés aux conséquences des addictions en milieu professionnel

Contexte

Tous les employeurs ont pour obligation d'identifier et de prévenir les risques et les conséquences des addictions en milieu professionnel, comme l'ensemble des autres risques professionnels.

Le Code du travail prévoit une obligation de sécurité à la charge du salarié (article L. 4122-1). Il lui incombe « de prendre soin, en fonction et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail... ».

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés à la prévention des addictions en milieu de travail**
- **Permettre aux salariés d'identifier les situations et postes à risques**

Prérequis

Pour suivre cette prestation, il est indispensable que l'employeur et/ou son encadrement ait suivi l'atelier [ATL08](#) « Aider à détecter les comportements à risque liés à l'addiction et permettre un accompagnement des salariés en difficulté ».

 **Informations :** 04 92 90 95 15
 **Inscription :** prevention@ametra06.org



Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

1h30



Lieu

Sur le site de l'entreprise par session de 6 à 15 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

- Chiffres, définitions et réglementation
- Idées reçues (quiz présenté par le formateur)
- Ateliers participatifs, parcours ludiques (lunettes de simulation, parcours de déplacement...)

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR02 – Initiation des salariés à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe

Contexte

Les accidents cardiovasculaires représentent 40 à 50 000 décès par an faute d'avoir reçu les premiers gestes qui sauvent. Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un dispositif médical utilisé en cas d'arrêt cardiaque. Il analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

L'utilisation de ce dispositif ne suffit jamais à elle seule à secourir la victime d'un arrêt cardiaque. Elle doit être complétée par l'appel immédiat des services de secours d'urgence, le massage cardiaque et la prise en charge médicale avec mise en œuvre de soins de réanimation.

Disposer d'un défibrillateur en entreprise et de personnes formées à son utilisation peut sauver des vies.

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux gestes qui sauvent**
- **Former les salariés à l'utilisation du défibrillateur**

Prérequis

Aucun



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h30



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque
- Donner l'alerte
- Réaliser les gestes permettant d'augmenter les chances de survie
 - Pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP)
 - Mise en œuvre d'un défibrillateur automatisé externe (DEA ou DSA)
- S'exercer lors d'ateliers pratiques

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR03 – E-learning 13 modules sur la prévention des risques



Contexte

L'AMETRA06 propose à tous ses adhérents et leurs salariés une plateforme de formation en ligne (e-learning) pour l'évaluation, l'information et la sensibilisation aux risques professionnels.

Cette prestation est librement accessible et ne requiert aucune installation particulière. Une simple connexion Internet sur ordinateur ou tablette suffit !

Objectif pédagogique

- **Sensibiliser les salariés aux risques professionnels**

Contenus

13 modules différents sont disponibles

Un quiz en fin de session valide l'acquisition des compétences et une attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue de la formation si les connaissances sont acquises.

Prérequis

Être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette avec connexion Internet.

 Afin de respecter le RGPD, l'AMETRA06 ne dispose pas des documents nominatifs des salariés réalisant ces e-formations. Il incombe à chaque participant de transmettre les attestations de réussite obtenues en fin de session à son ou ses employeur(s).

 Informations : 04 92 90 95 15
 Inscription en ligne : <https://e-learning.afometra.org/>



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

2h30



Lieu

En distanciel



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

- Addictions et pratiques addictives au travail Nouveau
- Santé publique au travail
- Les RPS (risques psychosociaux)
- Manutention manuelle
- Les risques liés aux produits chimiques
- Le vieillissement au travail
- Le risque routier
- Le bruit au travail
- La sous-traitance en sécurité
- Horaires atypiques et troubles du sommeil
- Gestes et postures
- Evaluation des risques professionnels côté salariés
- Evaluation des risques professionnels côté employeurs

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR04 – Sensibilisation des salariés à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Contexte

Les postures de travail prolongées, répétées ou contraignantes accentuent le risque pour le salarié de présenter des gênes ou des douleurs qui touchent les nerfs, les muscles, les tendons ou les articulations. A terme les salariés peuvent être sujets à des pathologies appelées troubles musculosquelettiques (TMS).

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques professionnels liés aux manutentions et postures de travail**
- **Rendre acteurs les salariés de la démarche de prévention**

Prérequis

Pour suivre cette sensibilisation, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

6h30



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

La formation est composée de parties théoriques et pratiques :

- Les principes généraux de prévention dans le code du travail et les obligations de l'employeur et du travailleur
- Les pathologies potentielles associées (TMS)
- Notions d'anatomie et de physiologie (les muscles, les ligaments, les tendons et le squelette)
- Sécurité et économie d'effort (principes, calcul de la pression lombaire, les gestes et postures dans la vie de tous les jours)
- Ateliers pratiques (savoir manutentionner des charges et mobiliser une personne)

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR05 – Sensibilisation des salariés au travail sur écran (TSE)

Contexte

Si la situation de travail n'est pas adaptée, le travail sur écran peut-être à l'origine d'effets sur la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques (TMS) et stress.

Pour prévenir et limiter les effets sur la santé liés au travail sur écran, il convient d'être vigilant à l'aménagement et à l'implantation des postes de travail, au choix du matériel, à l'affichage des informations à l'écran mais aussi au contenu et à l'organisation des tâches de travail. De plus, le travail de bureau est souvent associé à des enjeux de sédentarité qu'il est nécessaire d'aborder avec les salariés.

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques professionnels liés au travail sur écran**
- **Rendre acteurs les salariés de la démarche de prévention**

Prérequis

Pour suivre cette sensibilisation, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2 à 3h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

La formation est composée de parties théoriques et pratiques :

- Les principales pathologies liées au travail sur écran (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress)
- Les bonnes pratiques de prévention concernant :
 - Les espaces de travail (ambiances thermiques, sonores et visuelles)
 - Le matériel (écran/multi-écrans, clavier, souris, imprimante, siège, repose-pieds, rangements...)
 - L'organisation générale et individuelle
 - La sédentarité au travail
- Mise en situation et cas pratiques sur un ou deux postes de l'entreprise. Attention, cette formation n'a pas pour but d'aménager l'ensemble des postes de travail de chaque participant à la formation. Pour cela, il existe l'accompagnement suivant : [ACC03](#)

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR06 – Sensibilisation des salariés aux risques routiers trajets et missions

Contexte

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, à l'origine de plus de 30 % des accidents mortels du travail (source CNAM/MSA 2022). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques routiers**
- **Les rendre acteurs de la démarche de prévention des accidents de trajet et de mission mise en place dans l'entreprise**

Prérequis

Pour suivre cette sensibilisation, l'entreprise doit avoir engagé une démarche de prévention du risque routier dans son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Pour les entreprises qui n'ont pas évalué le risque routier, l'AMETRA06 propose de :

- Visionner notre webinaire en ligne : ["La prévention du risque routier professionnel"](#)
- Formaliser le document unique à l'aide de l'outil gratuit www.risqueroutierpros.fr
- Demander un accompagnement AMETRA06 dédié : [ACC04](#)



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

1h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 6 à 15 salariés



Publics concernés

Salariés en déplacement professionnel et salariés véhiculés pour le trajet domicile (cette formation ne s'adresse pas aux titulaires du permis poids-lourds)

Contenus

- Obligations et responsabilités de l'employeur et du salarié, facteurs de risques et prévention
- Quiz salariés : idées reçues sur le risque routier
- Vidéo de sensibilisation
- Échanges avec le formateur AMETRA06 sur les facteurs de risques et la prévention des principales pathologies liées au travail sur écran (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress)

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR07 – Sensibilisation des salariés aux risques chimiques



Contexte

Omniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques passent parfois encore inaperçus. Pourtant de nombreux produits chimiques peuvent avoir des effets sur l'homme et son environnement. Après avoir repéré et évalué les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux, il est nécessaire d'informer et de former les salariés aux bonnes pratiques de prévention des risques chimiques.

Objectifs pédagogiques

- **Inform**er les salariés des résultats de l'évaluation des risques réalisés dans l'entreprise (risques pour la santé, incendie et explosion)
- **Connaître** les bonnes pratiques de prévention des risques chimiques à son poste de travail

Prérequis

Pour suivre cette sensibilisation, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

- Atelier de restitution des résultats de l'évaluation des risques
- Mise en situation sur les postes de travail

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR08 – Action de formation et de prévention (AFP) des salariés saisonniers

Contexte

Dans le cadre de ses missions, l'AMETRA06 mène des actions d'information et de sensibilisation des salariés saisonniers dans le but de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce dispositif, encadré par la loi, peut se substituer à la visite d'embauche (art. D.4625-22 du Code du travail).

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser** les salariés saisonniers aux risques du métier
- **Les rendre** acteurs de la démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

En savoir plus sur le dispositif AFP

Vous pouvez consulter nos fiches pratiques sur les AFP :

- Version employeur [ICI](#)
- Version salarié [ICI](#)



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : saisonniers@ametra06.org



Coût

45€ HT par salarié saisonnier



Durée

1h



Lieu

En présentiel par session de plus de 30 salariés ou en distanciel



Publics concernés

Tous les salariés en contrat saisonniers de moins de 45 jours et uniquement ceux sans risque particulier en contrat de plus de 45 jours

Contenus

- Définitions des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les risques physiques (chutes, TMS, équipements...)
- L'hygiène et les comportements à risque (addictions, coups de chaleurs...)
- Les risques psychosociaux
- Les risques chimiques
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie

...

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR09 – Formations réglementaires à l'utilisation des résines polyuréthanes contenant des diisocyanates

Contexte

Depuis le 24 août 2023, la formation des salariés à l'utilisation de produits contenant plus de 0.1% de diisocyanates est obligatoire et doit être renouvelée tous les 5 ans (restriction REACH n°74). Il s'agit de composés chimiques présents dans les résines polyuréthanes comme les mastics, peintures, vernis, mousses, joints, colles ou encres. Pour répondre à cette obligation, notre équipe pluridisciplinaire de spécialistes en prévention des risques chimiques vous propose 3 niveaux de formation pour former vos salariés utilisateurs, vos encadrants, voire un formateur interne à votre entreprise.



FOR09-1 Formation utilisateurs


Coût

45€ HT par salarié


Durée

1h30


Lieu

En entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06


Publics concernés

Salariés volontaires

Prérequis

Utilisation par les salariés de produits contenant plus de 0.1% de diisocyanates.

Contenus

- Règlement UE 2020/1149
- Diisocyanates : chimie, risque et exposition
- Hygiène
- Mécanisme allergique
- Moyens de protection : ventilation, mode opératoire, EPI

FOR09-2 Formation encadrants


Coût

80€ HT par salarié


Durée

2h30


Lieu

En entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06


Publics concernés

Chefs d'équipe, responsable HSE, dirigeants

Prérequis

Encadrement de salariés utilisant des produits contenant plus de 0.1% de diisocyanates.

Contenus

- Règlement UE 2020/1149
- Diisocyanates : chimie, risque et exposition
- Hygiène
- Mécanisme allergique
- Organisation de la prévention
- Rôle spécifique de l'encadrant

FOR09-3 Formation de formateur


Coût

Sur devis


Durée

1 demi-journée en ligne + 1 journée en présentiel


Lieu

En entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06


Publics concernés

IPRP (SPSTI et service autonome), formateur interne des entreprises, formateur indépendant

Prérequis

Notions en chimie et compétences déjà existantes en formation.

Contenus

- Règlement UE 2020/1149
- Physico-chimie des polymères
- Effets sur la santé
- Fourniture et présentation des méthodes, outils et supports pédagogiques pour être autonome
- Ateliers de mise en situation

Pour en savoir plus sur le contenu cliquez [ICI](#)



Informations : 04 92 00 23 85 / Inscription en ligne : <https://bookwhen.com/fr/ametra>

Nouveau

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR10 – Sensibilisation à la gestion des conflits en entreprise



Contexte

Les désaccords et tensions font naturellement partie de la vie en entreprise. Cependant, lorsqu'ils ne sont pas reconnus ou gérés de manière constructive, ils peuvent altérer les relations de travail, nuire au climat social et générer du mal-être.

La capacité à identifier les signaux de tension, à comprendre les mécanismes du conflit et à adopter une communication apaisée est essentielle pour préserver la qualité de vie au travail.

Cette sensibilisation vise à donner aux salariés des repères pour mieux comprendre les situations de désaccord, adopter une posture constructive et contribuer à un climat professionnel respectueux et collaboratif. En favorisant l'expression, l'écoute et la recherche de solutions communes, la gestion des conflits devient un levier de cohésion et de performance collective.

Objectifs pédagogiques

- **Comprendre ce qu'est un conflit**
- **Identifier les comportements et attitudes** qui peuvent favoriser ou aggraver une situation conflictuelle
- **Développer des compétences relationnelles** favorisant le dialogue et la coopération
- **Apprendre à exprimer ses besoins et à écouter** ceux des autres dans une démarche respectueuse
- **Découvrir les principes de la communication non violente** pour prévenir et désamorcer les tensions
- **Contribuer à la qualité du climat social et au bien-être collectif** dans l'entreprise

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 pour les sessions multi-entreprises par session de 10 salariés maximum



Public concerné

Salariés volontaires

Contenus

- **PARTIE THEORIQUE :**
 - Définition des risques psychosociaux, principaux facteurs de risques.
 - Les différentes formes de conflits, la dynamique du conflit, les outils de communication non violente, la prévention des conflits.
- **PARTIE PRATIQUE :**
 - Mise en pratique des outils de communication non violente à partir de situations inspirées du quotidien professionnel.
 - Quiz d'auto-évaluation pour l'identification du mode de réaction personnel face aux situations de conflit.



**ATELIERS
EMPLOYEURS
MANAGERS
RÉFÉRENTS
MEMBRES CSE**

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL01 – Élaboration du DUERP et facteurs de pénibilité du C2P



Contexte

Depuis 2001, la réglementation (art. R. 4121-1 du Code du travail) impose aux employeurs (à partir de 1 salarié) de rédiger et de mettre à jour régulièrement un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Il retranscrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels et les moyens de prévention pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de leur travail.

La planification des actions de prévention fait l'objet d'une liste d'actions ou d'un programme dédié.

Parallèlement, certains facteurs de risque (activités exercées en milieu hyperbare, température extrême, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes et travail répétitif) constituent des facteurs de pénibilité qui doivent être transmis par l'intermédiaire des déclarations sociales et intégrées automatiquement au compte professionnel de prévention C2P du salarié.

Objectifs pédagogiques

- **Connaître les différents facteurs de risques professionnels**
- **Rendre autonome l'entreprise dans son évaluation des risques et de la pénibilité**

Prérequis

Aucun.

À l'issue de cet atelier nous pouvons vous accompagner à l'élaboration et la réalisation du DUERP ([ACC02](#)).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription en ligne : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

3h



Lieu

Dans les locaux de l'AMETRA06 ou en distanciel



Publics concernés

Toutes les entreprises

Contenus

- La théorie
 - Introduction à la prévention des risques
 - Point sur la réglementation
 - Méthodes d'évaluation des risques
- La pratique
 - Aide à la rédaction du DUERP et du plan d'actions
 - Aide à l'évaluation des risques
 - Mise en situation pratique

ATELIERS MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL02 – Initiation référent prévention en entreprise



Contexte

Toute entreprise doit désigner un référent en santé et sécurité au travail chargé de contribuer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels au quotidien (Art. L. 4644-1 et R. 4664-1 du Code du travail).

Dans ce cadre, l'AMETRA06 propose une sensibilisation de premier niveau intitulée « Initiation référent prévention en entreprise ». Ce module a pour objectif d'introduire les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels et de donner au futur référent les premiers repères indispensables pour exercer son rôle en interne.

Cette action correspond à une sensibilisation courte et opérationnelle qui ne constitue pas la formation réglementaire obligatoire complète d'un référent prévention.

Objectifs pédagogiques

Formation des référents prévention pour :

- **Identifier** les principes clés de la réglementation
- **Participer** à l'évaluation des risques professionnels et à la mise à jour du DUERP
- **Contribuer** à la proposition et au suivi d'actions de prévention

Prérequis

Avoir suivi l'eformation dispensée gratuitement par l'INRS : "Acquérir les bases en prévention des risques professionnels" Plus d'infos sur eformation-inrs.fr.



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

3h30



Lieu

Dans les locaux de l'AMETRA06 ou en distanciel par session de 5 à 20 salariés en session multi-entreprises



Publics concernés

Salariés désignés par l'employeur

Contenus

- Cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels (obligations de l'employeur, documents de référence, responsabilités).
- Outils d'évaluation et de maîtrise des risques (logique du DUERP, hiérarchie des mesures de prévention).
- Identification des risques en lien avec l'activité de l'entreprise (expositions, contrôles, moyens de prévention) .
- Échanges autour de situations concrètes rencontrées par les participants.

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL03 – Évaluation des risques chimiques



Contexte

Omniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques passent parfois encore inaperçus. Pourtant de nombreux produits chimiques peuvent avoir des effets sur l'homme et son environnement. Repérer et évaluer les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux et connaître leurs effets, constitue une première étape avant la mise en œuvre des moyens de prévention adaptés.

Objectifs pédagogiques

- **Aborder** les notions de base en risques chimiques
- **Connaître** la réglementation sur les agents chimiques dangereux (ACD) et les substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)
- **Former** aux principes d'évaluation des risques chimiques

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques chimiques ([ACC07](#)).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

3h



Lieu

Dans les locaux de l'AMETRA06 ou en distanciel par session de 6 à 15 salariés en session multi-entreprises



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

- Formation théorique sur les risques chimiques, la réglementation et leur évaluation.
- Formation pratique à l'évaluation des risques chimiques à l'aide d'outils informatiques (il est conseillé de venir avec son ordinateur portable).

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL04 – Identifier et prévenir les risques psychosociaux (RPS)

Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux (RPS).

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir avant qu'ils apparaissent.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différents risques psychosociaux dans l'entreprise
- Comprendre les enjeux associés aux risques psychosociaux
- Mener une démarche de prévention

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 en sessions multi-entreprises par effectif de 10 salariés maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

- **Les risques psychosociaux :** obligations de l'employeur, les principaux facteurs de risques, repérage des manifestations des RPS (stress, épuisement professionnel, violence au travail, harcèlement moral).
- **La démarche de prévention :** pré-diagnostic approfondi de la situation de travail, groupe projet pour piloter la démarche, diagnostic approfondi, élaboration et suivi d'un plan d'actions, veille.

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL05 – Intégrer les RPS dans le DUERP d'une PME



Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux (RPS). Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir avant qu'ils apparaissent.

Objectifs pédagogiques

Savoir utiliser l'outil « Faire le point » et grâce à son questionnaire collectif :

- **S'interroger** sur la présence de RPS dans l'entreprise
- **Obtenir** les clés de compréhension et des pistes d'actions pour les prévenir
- **Aider** à l'intégration des RPS dans le DUERP

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

1h30



Lieu

Sur le site de l'entreprise en session intra-entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 en session multi-entreprises par effectif de 10 personnes



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

- Rappel réglementaire
- Facteurs de risques, enjeux et leviers
- Démarche globale de prévention des RPS
- Présentation de l'outil « Faire le point » et modalités d'utilisation

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL06 – Prévenir le stress et le burnout dans ses équipes quand on est manager

Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux (RPS). Ces risques psychosociaux ont également un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, dégradation de l'ambiance de travail...). En tant que responsable d'équipe, le manager a un rôle central dans la prévention de ces risques en mettant en place des pratiques favorisant le bien-être et la santé au travail de ses équipes.

Objectifs pédagogiques

- **Développer un vocabulaire commun et partagé sur la thématique des RPS**
- **Anticiper et repérer les situations à risque**
- **Reconnaître les causes de RPS pour agir rapidement face aux situations déclarées**
- **Disposer de clés de compréhension et d'outils afin de favoriser le bien-être des équipes et d'accompagner les salariés en difficultés**

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

6h30



Lieu

Sur le site de l'entreprise en session intra-entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 en session multi-entreprises par effectif de 10 personnes



Publics concernés

Chefs d'entreprise, équipe de direction, managers

Contenus

- PARTIE THEORIQUE
 - Obligations de l'employeur, les principaux facteurs de risques, le repérage des manifestations des RPS (stress, épuisement professionnel, violence au travail, harcèlement moral) les acteurs clés dans la prévention des RPS et le rôle spécifique du manager et ses propres risques.
- PARTIE PRATIQUE
 - Jeux de rôles autour de situations concrètes apportées par les participants.

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL07 – Comment agir si un événement grave survient dans son entreprise



Contexte

On parle d'événement grave, lorsqu'il est potentiellement traumatisant, physiquement ou psychologiquement, et qu'il se produit sur le lieu de travail de façon inhabituelle. Par exemple : un décès brutal par accident ou maladie, un suicide ou une tentative de suicide, un accident grave ou mortel, une prise d'otage, un braquage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle...

Ce type d'événement peut se produire dans n'importe quel type d'entreprise et non pas seulement dans celles soumises à des risques professionnels particuliers. Personne n'est à l'abri. Or, il est très important d'y être préparé pour savoir comment agir et ne pas se retrouver impuissant devant la détresse d'un collaborateur ou d'une équipe.

Objectifs pédagogiques

- **Appréhender** la diversité des situations potentiellement traumatisantes
- **Reconnaître** les effets d'un événement traumatisant
- **Mettre en place** un protocole d'intervention de gestion de l'événement traumatisant

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par groupe de 10 personnes maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires et salariés volontaires

Contenus

- L'événement traumatisant : définition, caractéristiques, manifestations cliniques, impacts.
- La gestion de l'événement traumatisant : agir face à l'urgence, constituer une cellule de crise, apporter les soins post-immédiats, gérer l'après-crise.

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL08 – Aider à détecter les comportements à risque liés à l'addiction et permettre un accompagnement des salariés en difficulté

Contexte

Les pratiques addictives peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés. Certaines conditions de travail peuvent également favoriser leur survenue. Il convient donc d'inscrire cette thématique dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et d'élaborer une démarche de prévention collective associée à la prise en charge des cas individuels.

Objectifs pédagogiques

- Permettre d'évaluer et de prévenir les situations à risque
- Permettre de détecter les comportements à risque
- Savoir accompagner les salariés en difficulté

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).

Si vous souhaitez sensibiliser vos salariés sur la question des addictions en milieu professionnel, l'AMETRA06 peut vous accompagner spécifiquement : [FOR01](#).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 3 à 12 personnes



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

- Connaître les différents types d'addictions, leurs effets et leurs répercussions sur la santé et la sécurité des salariés.
- Rappeler le cadre réglementaire en matière de pratiques addictives et les particularités en lien avec les postes de sécurité (dépistage, règlement intérieur, DUERP).
- Identifier les comportements à risque et savoir aborder le sujet avec le(s) salarié(s) en difficultés.
- Pérenniser la démarche de prévention des addictions dans l'entreprise.

Nouveau

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL09 – Prévention du Harcèlement et des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail



Contexte

Le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) constituent des atteintes graves à la dignité et à la santé des salariés. Ces agissements, qu'ils soient répétés ou isolés, ont pour effet une dégradation des conditions de travail, une atteinte au bien-être psychologique, voire des répercussions sur la carrière des personnes concernées.

La prévention du harcèlement et des VSST s'inscrit dans une démarche globale de protection de la santé mentale, physique et sociale des salariés. Elle vise à promouvoir un environnement professionnel respectueux et inclusif, dans lequel chaque personne est à l'abri de comportements discriminatoires, sexistes ou violents.

La législation impose à l'employeur une obligation de prévention en matière de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles. Sensibiliser les acteurs de l'entreprise et leur donner des outils concrets est donc essentiel pour prévenir ces situations, protéger les salariés et répondre à leurs obligations réglementaires.

Objectifs pédagogiques

- Développer un **vocabulaire commun et partagé** sur le harcèlement et les VSST
- **Anticiper et identifier** les situations à risques
- Connaître le **cadre légal**, les **obligations** et la **responsabilité de l'employeur** en matière de prévention
- Disposer de **clés de compréhension** et d'**outils** pour agir efficacement dans la prévention et le traitement de ces situations

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 pour les sessions multi-entreprises par session de 10 salariés maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

• PARTIE THEORIQUE :

- **Le harcèlement et ses conséquences**
Définition du harcèlement et des VSST, obligations et responsabilité de l'employeur (actions de prévention, information/formation et organisation du travail), différence entre le conflit et le harcèlement, conséquences pour l'entreprise et le salarié de situations de harcèlement, prévention du harcèlement et des VSST.

• PARTIE PRATIQUE :

- **Etudes de cas**
Cas fictifs fréquemment observés en entreprise, les stagiaires proposent leur analyse et construisent un plan d'action.
- **Quiz**
Evaluation bilan en fin d'atelier.

Nouveau

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL10 – Gérer les conflits en entreprise



Contexte

Les situations de conflit font partie intégrante de la vie professionnelle. Lorsqu'elles ne sont pas gérées de manière adaptée, elles peuvent impacter la qualité des relations de travail, la santé des salariés et la performance de l'entreprise.

Les dirigeants et les managers jouent un rôle central dans la prévention et la régulation de ces tensions. Leur posture et leur capacité à instaurer un dialogue constructif sont déterminantes pour maintenir un climat de travail serein et favoriser la coopération.

La compréhension des mécanismes du conflit, du cadre réglementaire lié aux risques psychosociaux et des outils de communication non violente permet d'aborder les désaccords comme des leviers d'amélioration collective plutôt que comme des sources de rupture.

Cet atelier a pour objectif d'accompagner les responsables dans l'acquisition de repères, de méthodes et de réflexes de gestion des conflits, au service du bien-être au travail et de la performance durable.

Objectifs pédagogiques

- **Identifier les principaux facteurs de risques liés aux tensions et aux conflits au travail**
- **Savoir repérer et analyser les signes avant-coureurs d'un conflit au sein de l'équipe**
- **Acquérir des outils pour désamorcer les situations conflictuelles et restaurer le dialogue**
- **Développer une posture managériale favorisant la communication bienveillante et la prévention des conflits**
- **Expérimenter des approches concrètes à travers des études de cas**

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15

Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

3h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 pour les sessions multi-entreprises par session de 10 salariés maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

• PARTIE THEORIQUE :

- Définition des risques psychosociaux, obligations de l'employeur, principaux facteurs de risques.
- Les différentes formes de conflits, la dynamique du conflit, les outils de communication non violente, la prévention des conflits, le rôle du manager.

• PARTIE PRATIQUE :

- Mise en pratique des outils de communication non violente à partir de situations auxquelles sont confrontés les managers.
- Quiz d'auto-évaluation pour l'identification du mode de réaction personnel face aux situations de conflit.

**OFFRE SPECIFIQUE
À DESTINATION DES
TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS**

OFFRE SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

IMD01 – Offre spécifique sur mesure pour les travailleurs indépendants

Contexte

L'AMETRA06, en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) propose une **offre spécifique aux travailleurs indépendants**, conformément aux dispositions de l'article L.4621-3 du Code du travail. Cette offre peut inclure un **suivi médical personnalisé** ainsi que des **conseils adaptés** en fonction de l'activité exercée et des risques associés. L'objectif est d'accompagner les indépendants dans la préservation de leur santé et de leur bien-être au travail en mobilisant l'expertise de nos professionnels en santé.

L'AMETRA06 propose une offre complète en prévention, quel que soit le risque concerné : psychosocial, ergonomique, chimique, bruit, éclairage, etc. Cette approche permet aux travailleurs indépendants de **mieux comprendre les enjeux liés à leur activité** et de **mettre en place des solutions adaptées** pour prévenir d'éventuels problèmes de santé.

Grâce à cette offre flexible et individualisée, l'AMETRA06 contribue à la sécurité et à la **perséverance de l'activité des indépendants** tout en favorisant une **meilleure qualité de vie au travail**.

Objectifs

- **Suivre l'état de santé du travailleur indépendant**
- **Prévenir les risques professionnels**
- **Prévenir la désinsertion professionnelle**



Contactez notre cellule M4E (Maintien en emploi et entrepreneuriat) : 04 92 00 23 80



Demande en ligne : m4e@ametra06.org



Coût

Offre spécifique travailleurs indépendants.
Consultez nos tarifs [ICI](#)



Durée

Variable



Lieu

En distanciel ou présentiel



Délai d'intervention

Variable en fonction des situations

Exemples d'accompagnements possibles

- **Conseils médicaux** en lien avec leur travail et leur état de santé (maladies chroniques ou invalidantes, handicaps, burnout...)
- **Analyse** de l'activité et conseils en prévention (travail sur écran, ergonomie...)
- **Entretien individuel** avec nos psychologues
- **Formation et coaching personnalisés** (addictions, sédentarité, équilibre vie privée et vie professionnelle, performance...)

INDEX DES ABRÉVIATIONS

- **ACD** : agent chimique dangereux
- **AFP** : action de formation et de prévention
- **C2P** : compte professionnel de prévention
- **CARSAT** : caisse d'assurance retraite et santé au travail
- **CEM** : champ électromagnétique
- **CEP** : conseil en évolution professionnelle
- **CMR** : cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction
- **CSE** : comité économique et social
- **DEA** : défibrillateur entièrement automatique
- **DREETS** : direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- **DSA** : défibrillateur semi-automatique
- **DUERP** : document unique d'évaluation des risques professionnels
- **FE** : fiche d'entreprise
- **INRS** : institut national de recherche et de sécurité
- **PDP** : prévention de la désinsertion professionnelle
- **QVCT** : qualité de vie et des conditions de travail
- **RCP** : réanimation cardio-pulmonaire
- **ROA** : rayonnements optiques artificiels
- **RPS** : risques psychosociaux
- **TMS** : trouble musculosquelettique
- **TPE** : très petite entreprise
- **URSSAF** : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
- **VA** : valeur déclenchant l'action
- **VLE** : valeur limite d'exposition
- **VSST** : violences sexuelles et sexistes au travail



Cap Var - Bâtiment D2
148 avenue Georges Guynemer
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Tél : 04 92 00 24 70

administratif@ametra06.org



www.ametra06.org

Suivez-nous sur

